

## Les relations bilatérales Canada – Luxembourg

Le Canada entretient de bonnes relations avec le Luxembourg. La plus récente initiative dans le cadre de nos relations bilatérales est la signature, en janvier 1989, d'une Convention pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale.

Les intérêts et les opinions de nos deux pays s'expriment surtout par le biais d'institutions internationales comme l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la Francophonie. En novembre 1990, la Déclaration sur les relations entre le Canada et la CE a permis un rapprochement entre le Canada et l'Europe des Douze et il revient au Luxembourg, durant sa présidence, de renforcer le dialogue politique et les liens transatlantiques.

Les exportations luxembourgeoises vers le Canada se chiffraient à 27 millions \$ en 1989, et les exportations canadiennes à 3,7 millions \$. Le Luxembourg ayant une union douanière avec la Belgique, il n'y a pas de statistiques séparées au titre des investissements étrangers; néanmoins, les investissements de ces deux pays au Canada étaient évalués à 480 millions \$ (1988), alors que les investissements canadiens en Belgique et au Luxembourg atteignaient 139 millions \$ (1986).

Sur le plan des relations diplomatiques, le grand-duc Jean a assisté aux Jeux Olympiques de Calgary en février 1988 et le ministre des Affaires étrangères, Jacques Poos, est venu rencontrer son homologue canadien en janvier 1991.